

FRAIS DE FORMATION

Première année Auxiliaire de Puériculture

ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

Les frais pour votre formation s'élèveront pour l'année scolaire 2017/2018 à :

*1/2 Pension	54,00 Euros / semaine (12 semaines)
*Pension	97,00 Euros / semaine (12 semaines)
*Cotisation à l'Association	100,00 Euros pour l'année.

La facturation sera effectuée en début d'année et le règlement s'échelonnera sur 10 mois :

- Un chèque de 126.40 € si interne ou 74.80 € si 1/2 pensionnaire vous sera demandé pour le mois de septembre.
- 9 prélèvements seront ensuite effectués le 10 de chaque mois depuis le 10 OCTOBRE 2017 jusqu'au 10 JUIN 2018.

Nous vous transmettrons à cet effet, le formulaire à remplir et à nous retourner, accompagné de votre IBAN (RIB).

<i>Sous Contrat d'Apprentissage</i>	<i>PENSION</i>	<i>DEMI-PENSION</i>
Coût annuel	1 264 Euros	748 Euros
Prélèvements mensuels	126,40 Euros	74,80 Euros

Transport : un car est mis en place les lundi et vendredi entre Thônes et Annecy. Pour information, le prix forfaitaire pour l'année scolaire 2016-2017 était fixé à 154 Euros. Ce service pourra être revu si le nombre d'inscrits n'est pas suffisant. Le tarif 2017-2018 vous sera communiqué ultérieurement.

N.B. : la pension ou demi-pension dans le cas d'une absence justifiée, d'une semaine complète avec arrêt de travail, sera déduite sur le dernier prélèvement.